

Questions orales

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il dire que le gouvernement a fait preuve de modération quand il a accordé par exemple à un fonctionnaire une augmentation de 103 000 \$ en cinq ans? Par ailleurs, non satisfaite d'augmenter les salaires, la Banque du Canada a augmenté de 25 p. 100 les indemnités de déplacement et de plus de 11 p. 100 les dépenses autorisées de ses employés.

• (1440)

Comment le gouvernement peut-il accorder aux employés de la Banque du Canada des conditions salariales et autres aussi avantageuses, alors que ceux-ci viennent dire aux autres travailleurs du Canada qu'ils devront dorénavant se serrer la ceinture.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Lorsque je répondais à une question précédente du député, monsieur le Président, j'ai dit quelles augmentations les employés de la Banque du Canada avaient obtenues l'année dernière.

Ces employés ont obtenu une augmentation de base de 4 p. 100. Dorénavant, les fonctionnaires fédéraux, y compris les cadres supérieurs de la Banque du Canada, auront droit à la même hausse de salaire que les sous-ministres et que les ministres du gouvernement qui ont accepté un blocage de leurs salaires, de sorte que nous pouvons affirmer faire preuve de modération.

J'avais espéré obtenir un peu plus d'appui de la part du député pour cette politique de modération, car elle est de nature à venir en aide aux entreprises de la région de Windsor pour lesquelles il se fait bien du souci et dont il déplore fréquemment à la Chambre les difficultés à lutter contre leurs concurrentes de l'autre côté de la frontière. . .

M. le Président: Le député d'Algoma.

* * *

LES MINES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle n'est pas sans savoir que plus d'un millier de mineurs seront mis à pied vendredi prochain par la Denison Mines à Elliot Lake. Le nombre des mises à pied, depuis juillet dernier, dépassera ainsi les 3 300, ce qui représente 80 p. 100 de tous les emplois du secteur minier de la région.

On dit à ces mineurs, qui n'ont reçu qu'une semaine d'avis, qu'ils devront attendre leurs prestations

d'assurance-chômage de sept à huit semaines. La ministre pourrait-elle intervenir et faire en sorte que les prestations soient versées rapidement au lieu d'imposer sept ou huit semaines d'attente à ces mineurs et à leurs familles?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de l'intérêt constant qu'il porte à cette question.

Nous avons continué d'accorder une attention spéciale à cette région de l'Ontario, qui a été très durement frappée par les mises à pied. Tout ce que je puis dire au député, c'est que je vais vérifier les délais nécessaires au traitement des demandes. Il est certain que nous tenons à assurer les services les plus efficaces possible à cette région comme à toutes les autres.

M. Maurice Foster (Algoma): Question supplémentaire, monsieur le Président.

Il y a plus de deux mois, les collaborateurs de la ministre lui ont proposé un programme d'adaptation industrielle de 6,3 millions de dollars dans le cadre du programme Développement des collectivités. Compte tenu de l'importance de la formation, du recyclage et du perfectionnement pour ces mineurs mis à pied et pour les autres qui subiront le même sort, la ministre pourrait-elle approuver ce budget immédiatement?

Si je pose la question, c'est que les compressions de 100 millions de dollars imposées par le ministre des Finances me préoccupent et que je tiens à ce que les mineurs et les autres Canadiens qui perdent leur emploi n'en fassent pas les frais si on réduisait les programmes d'adaptation industrielle et de formation ainsi que d'autres programmes destinés à la main-d'oeuvre.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à rassurer le député que, grâce à l'adoption du projet de loi C-21, nous avons des fonds supplémentaires pour la formation, les allocations de formation, le programme Développement des collectivités et ainsi de suite. En fait, il n'y a pas de coupe, mais plutôt une augmentation nette des fonds disponibles.

J'ajouterai que les ressources affectées à cette région au cours de l'année écoulée atteignent presque 9 millions, et nous continuerons de suivre l'évolution de la situation.

D'autres régions du nord de l'Ontario sont également préoccupantes et elles profitent aussi de nos programmes d'adaptation industrielle et Développement des collectivités, tout comme la région représentée par le député.